

**Question orale de M. Dominique Baert sur la prise en charge des personnes âgées au centre hospitalier de Roubaix**

Monsieur le député,

Vous évoquez la question de la prise en charge des personnes âgées au sein du centre hospitalier de Roubaix, sur laquelle Xavier Bertrand et moi-même avons également été sollicités par Francis Vercamer, très actif sur ce dossier.

En 2009, le centre hospitalier de Roubaix a bénéficié d'une revalorisation de son GMPS, lequel est obtenu à partir du niveau de prestation fourni par l'établissement en matière de prise en charge de la dépendance et de prise en charge des soins médicaux apportés à la personne dépendante.

En 2010, conformément aux règles tarifaires applicables, ce sont près de 4 millions d'euros qui ont été attribués à cet établissement pour le financement des lits en EHPAD et en USLD. Bien que ces financements soient conséquents, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2011 de cet établissement reste marqué par un déficit de 1,3 million d'euros sur les budgets EHPAD et USLD tandis que le déficit total attendu de l'établissement devrait être d'un peu plus de 3,5 millions d'euros.

A cet effet, le plan de retour à l'équilibre du centre hospitalier de Roubaix prévoit de réduire ses dépenses en recourant à un projet de réorganisation regroupant dans chacune des trois résidences (Fraternité, Vert Pré, Isabeau de Roubaix) les patients USLD au sein d'une seule unité dans chacune des résidences alors qu'ils sont actuellement « mélangés » avec les résidents en EHPAD.

J'ai bien conscience que cette réorganisation s'accompagne de certaines perturbations et c'est la raison pour laquelle le regroupement des USLD au sein de chaque résidence se fait progressivement.

Soyez assuré que le travail engagé dans le cadre du Projet performance signé entre le centre hospitalier de Roubaix, l'agence régionale de santé du Nord-Pas-de-Calais et l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements et services de santé et médico-sociaux (ANAP) fait l'objet d'un suivi attentif. In fine, celui-ci permettra d'améliorer l'organisation des soins et la répartition du personnel et apportera une meilleure lisibilité pour les soignants.

Outre cette réorganisation, les conditions d'accueil des patients devraient s'améliorer puisque le centre hospitalier de Roubaix a prévu de déposer deux demandes de reconnaissance de pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) dont le rôle est d'accueillir 7 jours sur 7 pendant la journée des patients porteurs de troubles du comportement modérés. Ils seront alors séparés des autres résidents pour bénéficier d'activités thérapeutiques et sociales adaptées.